

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**

Séance du 10 avril 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h à Grand Besançon Métropole (salle Bartholdi) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h10

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN (représenté par Dominique DUCRET), Geneviève MAILLET-GUY - **Grand Besançon Métropole :** Patrick AYACHE (représenté par Olivier LEGAIN), Frédérique BAEHR, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILOLO, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Yves GUYEN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Aurélien LAROPPE, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Françoise PRESSE, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Marie ZEHAF.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Gérard CREUX, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole :** Lucie BERNARD, Sadia GHARET, Olivier GRIMAITRE, Martine LEOTARD, Laurence MULOT, Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole :** Hasni ALEM, Alain BLESSEMAILLE, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Christian MAGNIN-FEYSOT, Valérie MAILLARD, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Thierry MALESIEUX, Vincent BALLOT.

Mandataires : Didier AUBRY, Yves GUYEN.

Secrétaire de séance : Aurélien LAROPPE

Délibération n°2024/24

Rapport 5 : Premières orientations « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT »

Premières orientations « ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT »

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

	Date	Avis
Bureau	29/03/2024	Favorable
Comité syndical	10/04/2024	Favorable

Rappel du contexte :

Les travaux sur les Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) ont été amorcés dès le deuxième semestre 2023, dans la même temporalité que la finalisation du Projet d'aménagement stratégique (PAS).

Après avoir examiné le contenu du DOG en vigueur au regard des nouveaux objectifs du PAS en décembre 2023, la commission 3 du 20 février avait pour rôle de fournir un travail sur volet réglementaire du SCoT sur les thématiques suivantes : **Armature territoriale et Equipement**. Ce travail se poursuivra sur l'année 2024 sur le volet tourisme, ZAE et commerce, ainsi que sur l'écriture des prescriptions et recommandations qui cadreront les futurs PLU et PLUi ou autres documents communaux.

Méthodologie :

La méthode de travail proposait de mettre au débat les grands principes de rédaction de contenu du DOO afin de pouvoir écrire la suite du volet réglementaire.

Objectifs de la commission au regard du PAS :

Objectif 1 : Opter pour un développement ambitieux et durable

Attendus :

- 1 – Renforcer le positionnement du SCoT au cœur des grandes dynamiques régionales et européennes*
- 2 – Consolider le bassin d'emplois de Besançon sur ses domaines d'excellences et ses savoir-faire*
- 3 – Renforcer les conditions de réussites d'une formation supérieure attractive en phase avec les réalités actuelles et accessibles au plus grand nombre*

Objectif 3 : Organiser un développement en bassins de proximités pour mieux vivre ensemble en affirmant le rôle de l'armature territoriale comme modèle d'organisation et de structuration du territoire garant des équilibres et des proximités

Attendus :

- 18 – Optimiser la polyvalence des usages par la mutualisation des équipements et des services*
- 19 – Un besoin d'équipements et de services à anticiper en fonction des nouvelles demandes sociales*

Position de la commission sur les thématiques abordées :

Attractivité et rayonnement

La commission s'interroge sur la localisation d'un nouvel équipement de grande envergure pour la pratique sportive/culturelle. Elle propose de l'orienter sur le Bassin urbain du SCoT, en prenant en compte la contrainte foncière et les potentiels existants. Elle s'accorde sur une alternative présentant une connexion au réseau de transport en commun suffisamment calibré pour répondre aux besoins générés par un tel équipement (flux, stationnement...).

Le développement de la gare de Saint-Vit est évoqué mais il est proposé de la repositionner dans la gestion des mobilités à l'échelle de l'aire d'attraction lors d'une prochaine commission sur les déplacements domicile-travail.

La commission valide le principe qu'à périmètre constant, l'aérodrome de La Vèze développe toutes les activités en lien avec son objet tout en intégrant les dispositions en faveur des transitions et aux obligations réglementaires en matière de sécurité.

Armature et équipements

La commission s'interroge sur les possibilités d'utilisation des structures d'enseignements à d'autres fins pendant les périodes non-estivales.

La commission propose, en plus des propositions des services, une plus grande diversification des usages dans les espaces publics (jeux pour enfants, espaces de pratiques sportives végétalisés) générant davantage de liens sociaux

A l'unanimité, le Comité syndical adopte les principes proposés pour la déclinaison des attendus 1, 2, 3 18 et 19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

